

N° 2025-070

COMMANDE PUBLIQUE – Attribution du marché de chauffage & ECS

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 29 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 6 octobre 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Isabelle BRIARD, Éric DODET, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Daniel BOCQUET, Sylvie CLERC, Marie-Françoise QUERE, Bruno GUITTARD, Christiane BRESSION, Christine ADRIAN, Charline MARTINEAU, Joël GIRARD, Carl LEQUERTIER et Raymond DOUARE.

En exercice : 21
Quorum : 11
Présents : 19
Votants : 21

Excusés :

Sébastien GALERON, Jean-Luc FOURNIER

Pouvoirs :

Sébastien GALERON Dominique RENAULT
Jean-Luc FOURNIER Eric DODET

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la procédure d'achat engagée pour le marché MAPA2025-002 relatif à la maintenance des installations de chauffage, d'ECS collectives, de ventilation, de traitement de l'air et de climatisation a été conduite conformément aux dispositions du Code de la commande publique (procédure adaptée).

À cet effet, un règlement de la consultation a précisé l'objet du marché, les modalités de remise des offres et les critères d'analyse. Les offres reçues à la date limite du 1^{er} octobre 2025 à 10h00 ont fait l'objet d'un rapport d'analyse présenté aux élus.

À l'issue de l'examen des candidatures et des offres, il ressort que la société SA GALLIER - 414 953 547 00018 située Z.A La Vallée – 160 rue Léon Foucault 45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle est classée première au regard des critères fixés par le RC, son offre étant économiquement la plus avantageuse.

Le marché est conclu pour une durée de 2 ans à compter de la notification, renouvelable une fois 2 ans, sans excéder 4 ans au total.

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Règlement de la consultation du marché MAPA2025-002 « Marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage et d'ECS collectives, de ventilation, de traitement de l'air et de climatisation » et le Dossier de consultation des entreprises (AE/DPGF, CCAP, CCTP),

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 06 octobre 2025,

Vu la délibération n°2025_045 autorisant le lancement du marché d'exploitation et de la maintenance des installations de chauffage/ECS, ventilation, traitement de l'air et climatisation des bâtiments communaux

Considérant le besoin d'assurer la continuité de l'exploitation et de la maintenance des installations de chauffage/ECS, ventilation, traitement de l'air et climatisation des bâtiments communaux,

Considérant que la procédure a été menée selon la procédure adaptée prévue par le Code de la commande publique, conformément au règlement de la consultation,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le rapport d'analyse des offres et la proposition d'attribution ;
- **D'ATTRIBUER** le marché MAPA2025-002 à la société GALLIER située Z.A La Vallée – 160 rue Léon Foucault 45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle pour un montant de 27 742,47€ H.T soit 33 290,96€ T.T.C, conformément à l'Acte d'Engagement et à la DPGF ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces contractuelles (AE/DPGF, RC, CCAP, CCTP) et tout acte nécessaire à l'exécution du marché ;
- **D'INSCRIRE** au budget principal les crédits nécessaires aux paiements ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

A Saint-Ay, le 10 OCT 2025

Le Maire,

Frédéric GUILLERIER

Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le 10 OCT 2025
Et de l'affichage le 10 OCT 2025

Secrétaire de séance :

Joël GIRARD